REUNION PUBLIQUE

Listes des Personnalités présentes à la Réunion Publique du Jeudi 22/10/2026

LE DEPARTEMENT DU VAR	PRÉSENCE
Mr Thierry ALBERTINI - Vice-président du conseil départemental du Var	Absent
Mme Manon FORTIAS - Conseillère Départementale du Var	Absente
LA VALETTE-DU-VAR	
Mr Julien ARGENTO - Maire de la Valette-du-Var - Conseiller métropolitain TPM - Député suppléant 2ème circonscription du Var	Excusé
Mr Thierry LECLERC 1er Adjoint - Coordination des Politiques municipales	Présent
Mr Pascal BOURREE 9ème Adjoint – Urbanisme- Aménagement foncier	Présent
Mme Nathalie SCANNAPIECO 10ème Adjointe Vie Associative / Vie des quartiers	Présente
Mme Miriam BOISSERANC-FRADIN Directrice du centre technique municipal TPM	Présente
Mme Stéphanie BACHELOT Conseillère Municipale Mobilités / Accessibilité/ Ville prudente	Présente
TOULON	
Mme Claudine DEFIANAS – Conseillère Municipale et Métropolitaine – Chargée des Conseils de Secteur.	Présente
Mme Corine JOUVE 18ème Adjointe – Démocratie participative – Animation des CIL	Présente
Mr ORLANDINI 1er Adjoint - Numérique et Intelligence Artificielle – Conseiller Métropolitain	Présent
Mr BROCHO 13ème Adjoint – Voirie – Circulation – Eclairage public – Conseiller Métropolitain	Présent
Mr Bertrand SEVIN – Technicien Mairie de Toulon / Relation avec les CIL	Présent
LE REVEST-LES-EAUX	
Mr Ange MUSSO - Maire du Revest les Eaux – Vice-président Métropole TPM	Absent

Le Président

- Monsieur le 1er Adjoint à M. le Maire de La Valette Du var,
- Madame l'Adjointe au Maire de La Valette, en charge de la Démocratie participative / CIL.
- Madame l'Adjointe à Mme le Maire de Toulon, en charge des Cil Toulonnais.
- Mesdames et Messieurs les Elus Municipaux.
- Madame et Messieurs les Techniciens des Antennes Métropolitaines.
- Mesdames et Messieurs les Habitants de nos Secteurs Intercommunaux.

Le CIL Intercommunal des Favières et Lieux-Dits Environnants se félicite de votre présence, cela démontre toute l'importance que vous portez à la démocratie participative et à la communication. Je tiens à vous remercier tout particulièrement de votre participation.

Je déclare la « Rencontre Publique 2026 » ouverte.

Début : 18H00



C/R DE LA REUNION PUBLIQUE DU JEUDI 22 OCTOBRE 2026

DEMANDES CONCERNANT LA VILLE DE TOULON

- ✓ La D46 ROUTE DE DARDENNES.
  - ✓ La fibre

- ✓ Le QUARTIER GAUDISSART.
  - ✓ Le Gaudissart
  - ✓ La Chaussée

- ✓ La D46 ROUTE DES FAVIERES
  - ✓ L'aménagement routier de cette départementale.
    - La création de trottoirs.
    - Le Projet d'aménagement de la piste cyclable montante jusqu'au col des Chênes.
    - La jonction avec le Chemin de la Caladette.
    - La création d'un plateau traversant au rond-point du Col des Chênes.

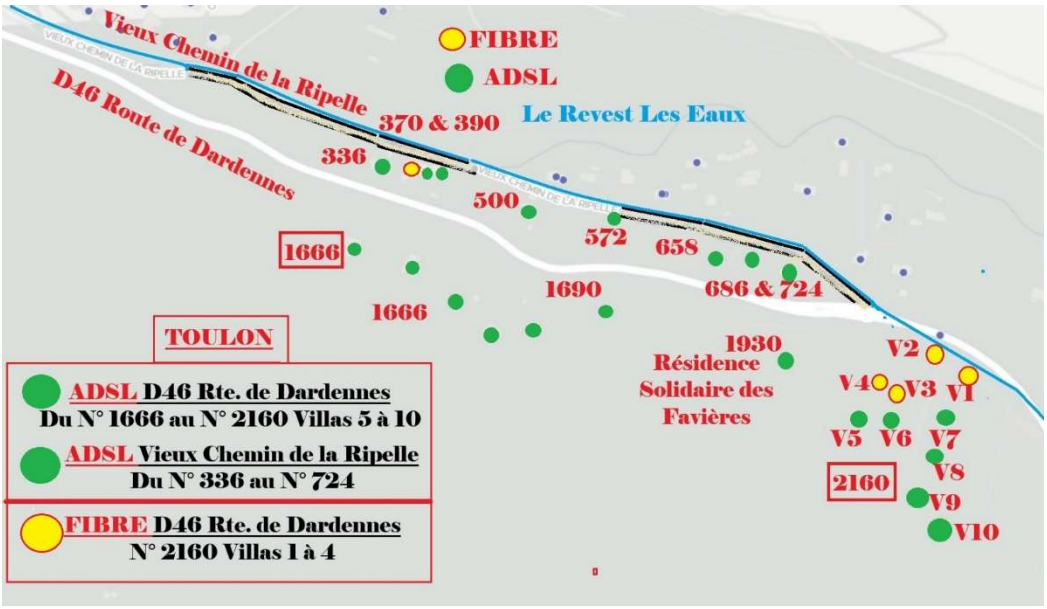
- ✓ La D46 ROUTE DE DARDENNES.
  - ✓ La création de trottoirs.

Le Président

QUESTION 1 : Compétence Toulonnaise

Adresse	OBJET
RD 46 / ROUTE DE DARDENNES	Entre le n°1466 et le n°2476, ce secteur n'est pas raccordé à la Fibre Optique.

Raccordement à la Fibre Optique D46 Route de Dardennes : « Toulon »



Une partie de la Route de Dardennes, Secteur Toulonnais, n'est pas « **en totalité »** raccordé à la FIBRE OPTIQUE (points jaunes).
L'ADSL (points verts) est toujours raccordée aux habitations situées :

- Du N° 1666 au N° 2160 D46 Route de Dardennes
- Du N° 370 au N° 124 Vieux Chemin de La Ripelle.

Demande :

✓ Finalisation du Tirage de la Fibre Optique dans ce secteur Toulonnais.

Mme Jouve

M. Orlandini le 1er adjoint à Mme Le Maire de Toulon, s'excuse n'a pas pu venir ce soir. Nous avons obtenu la réponse du chef de projet déploiement fibre de chez Orange qui nous répond :
Nous avançons toujours sur ce secteur en « déploiement » mais également en « exploitation ».

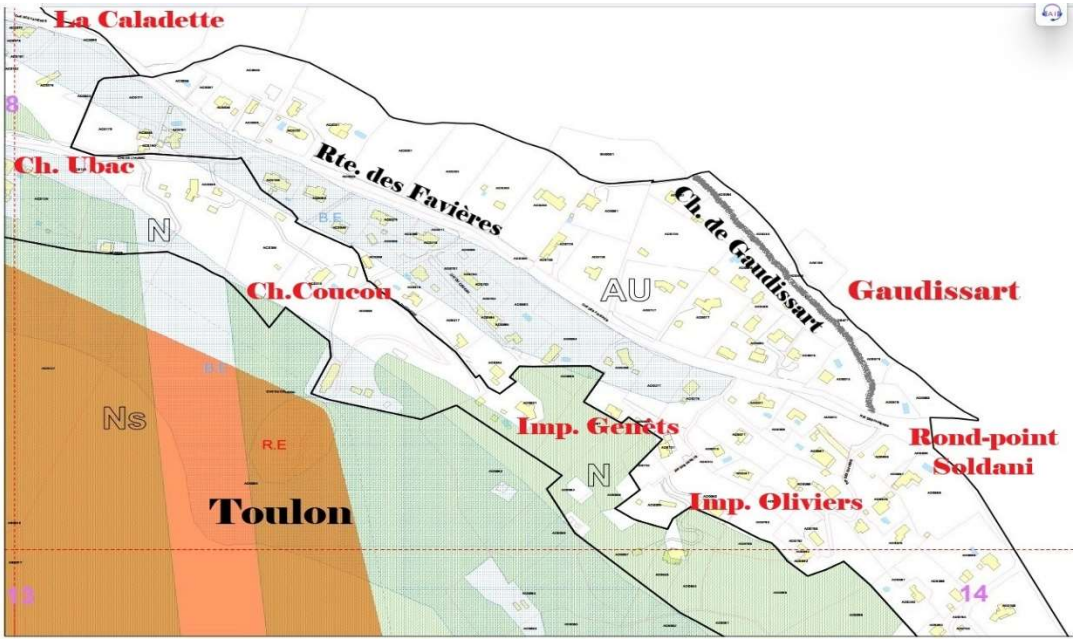
- Pour le lotissement « La Cerisaie » référencée pour 11 logements avec une éligibilité potentielle de ces logements à la fin du premier trimestre 2027.
- Concernant les logements en « déploiement » nous avons 6 logements localisés au N°369 « Ancien chemin du Revest » qui sont pour l'instant en étude de relever des appuis télécoms avec une éligibilité potentielle à la fin du premier semestre 2027 au plus tard.

Le Président

QUESTION 2 : Compétences Toulonnaises et Valettoises

Adresse	OBJET
QUARTIER GAUDISSART	Le CIL demande la remise en état : ✓ Du réseau pluvial. ✓ De la chaussée.

Quartier de Gaudissart : « Toulon, La Valette »



Suite à la réunion du 31 août 2026, sur site, des études et actions communes ont été évoquées par les représentants Municipaux de Toulon et La valette et la Métropole.

- ✓ Remise en état du réseau pluvial.
- ✓ Remise en état de la chaussée du Chemin de Gaudissart.
- ✓ Étude de zones de refuge sur le Chemin de Gaudissart.
- ✓ L'accès routier des véhicules de « secours incendie ».

Demande :

Qu'en est-il de ces études et actions communes ?

Mr Broccho

C'est sur le secteur Toulon, donc effectivement que les études ont été entreprises. Le pluvial est sous-dimensionné et Il faut reprendre les murs de soutènement et notamment identifier les murs de soutènement qui appartiennent aux propriétaires. Nous sommes en train de les identifier pour reprendre la consolidation de ces murs.
Coté voirie pure, L'accotement du Chemin de Gaudissart sera repris avant la fin de 2026.

Mr Leclerc

Je peux rajouter par rapport à ce qu'a dit M. Broccho, donc là au niveau de la chicane, il y a l'entrée du chemin qui appartient à Toulon et puis ensuite on arrive sur la partie valettoise. Commencent, la montée de Saint-Honorat et le Vallon de la Sorbière et Le Pas de Louchon. Effectivement lors de la réunion du 31 août sur site, qu'on avait constaté la première des choses à faire c'était d'étudier au niveau altimétrique comment l'eau pouvait s'écouler. Donc les relevés altimétriques ont été réalisés. Ils ont été transmis au service de la métropole « programme neuf » qui vont étudier la meilleure des solutions à mettre en place.

Mme Boisseranc

Aujourd'hui, il semblerait qu'il apparaît un point bas, le garage d'une propriété. En réalisant une canalisation qui récupère ces eaux. Une canalisation assez importante puisqu'on parle d'un diamètre de 800. Cette canalisation va permettre de récupérer les eaux et de les rejeter dans le « Gaudissart ». On a 40 mètres de canalisation à tirer. Il faut vérifier qu'il n'y a pas d'autres réseaux, parce que s'il avait des réseaux ça nous empêcherait de poser la canalisation correctement. La première étude montre que la pose d'une canalisation de 800 pourrait résoudre votre problème d'inondation.

Le Président

C'est une grande avancée par rapport à ce problème, parce que j'ai un courrier d'une personne qui est présente. Ce problème est quand même assez âgé, le courrier qu'avait signé le M. Chenevard daté de 2009. Il attendait les autorisations pour diriger les eaux récupérées du futur nouvel ouvrage dans le ruisseau en contrebas du Gaudissart. Il est écrit : « les travaux sont programmés en fonction des priorités budgétaires de 2009 ».

Les gens sont inondés, les maisons, les chemins et les voies d'accès, mais je peux vous assurer que l'équipe actuelle, que ce soit Toulon ou La Valette, sont très motivés parce qu'à la Réunion nous l'avons bien remarqué. Les choses vont avancer.

Une Habitante

Si je peux me permettre, ma Mère habite juste au niveau du point bas, le portail est sur La Valette, la maison est sur Toulon. Elle a dû faire des travaux pour agrandir le réseau d'écroulement du Gaudissart au point bas. Il y a deux jours quand il y a eu les grosses pluies ce n'est pas que des branchages et les feuilles ou du sable, ce sont des pierres qui déboulent du ruisseau et qui arrivent sur le chemin. Depuis 2009 il n'y a jamais eu d'avancée vraiment perceptible.

Mme Jouve

C'est l'intérêt du travail commun que nous réalisons depuis le mois de juin ensemble avec Thierry Leclerc et nous-même et les équipes de la métropole nous ne lâchons. Pour les délais, il y a encore des études internes et les relevés topographiques en faire. Tout a été expliqué, mais sachez que ça n'attendra pas 10 ans. On s'y engage en tout cas.

Mr Leclerc

Par rapport à la problématique que vous évoquez sur les cailloux, les petits rochers que l'on constate sur la voirie, il y a aussi une logique, c'est quelque chose qui pourra être mise en place. La curée des réseaux d'eaux pluviales, il faut l'intégrer dans notre programmation d'activité. Il faut quand même rappeler que côté municipalité nous avons des responsabilités, côté résident il y a aussi les responsabilités, par exemple, il y a un terrain d'Oliviers avec un petit transformateur électrique, il y a un mur de pierre qui aujourd'hui est en train de de se délabré. Il se peut que ce soit

Les intempéries, les sangliers, enfin tout vient un peu déconstruire ce mur de pierre malheureusement c'est la responsabilité du propriétaire de retenir ces terres. Ce n'est pas un mur qui a été construit pour la route, c'est vraiment la retenue pour la terre des restantes. Là il y a aussi une responsabilité de ce côté-là aller chercher il faut que par exemple ce propriétaire réparer son mur de pierre et viennent retenir ses pierres sinon effectivement on va se retrouver avec de la terre et des cailloux d'une certaine taille.

Une Habitante

On peut recevoir un courrier de mise en demeure est-ce qu'à ce niveau-là la Mairie peut intervenir dans un courrier aux propriétaires.

Mr Leclerc

Tout à fait.

Le Président

QUESTION 3 : Compétences Départementales, secteurs Toulonnais et Valettois

Adresse	OBJET
RD 46 ROUTE DES FAVIERES	✓ Point sur le projet de création de la piste cyclable dans le sens montant (entre le rond-point Soldani et le Col des Chênes). ✓ Point sur le projet global d'aménagements routiers de cette voie, avec une attention particulière sur la jonction avec le Chemin de la Caladette.

Constats réalisés sur le secteur concerné :

Route des Favières D46, sens « Col des Chênes vers Rond-point Soldani », la largeur de la chaussée et le pourcentage d'inclinaison permettent aux cyclistes d'atteindre des vitesses de roulage pouvant avoisiner les 70 km/h. (Identique au flux routier existant).

Les piétons sont obligés, malgré-eux, d'emprunter en toute insécurité cette portion de « pseudo » piste cyclable, non protégée du flux routier, afin d'atteindre l'un des deux arrêts de bus.

Cette portion de départementale, sens « descendant », est soumise à un flux de véhicules en constante augmentation avec la présence de poids-lourds à fort tonnage.

Le comptage effectué en ***septembre 2016***, pour la société Soméca « carrière de Tourris », a comptabilisé un flux de 13900 Véhicules / jour dont 550 Poids lourds sur la D46 Route des Favières.

Il est très fréquent que des infractions et incivilités routières soient constatées surtout à l'interception du Chemin de la Caladette. Ce tronçon est devenu particulièrement accidentogène.

Devant ce constat de mise en danger des personnes, l'aménagement routier est devenu prioritaire :

Aménagements existants sur le secteur concerné :

Les accès aux deux arrêts de bus « UBA », sens montant et descendant, sont accessibles par deux passages piétonniers sécurisant la traversée de la Départementale 46.

A partir du N° 597 Route des Favières, l'accès à l'arrêt de bus « UBA » est sécurisé par un trottoir avec bordures de protection *(Plan1 d'implantation annexé)*.

- ✓ *(Secteur Toulonnais) Création, sens descendant, d'un « trottoir piétonnier sécurisé » avec bordures de 140 Mètres de long sur la D46 en lieu et place de la piste cyclable non utilisée, à partir du N° 597 Route des Favières jusqu'à l'accès au « Chemin du Coucou ».*
- ✓ *(Secteur Toulonnais) Création, sens descendant, d'un « trottoir piétonnier sécurisé » avec bordures de 155 Mètres de long sur la D46 en lieu et place de la piste cyclable non utilisée, à partir de l'Impasse des Genêts jusqu'à l'Impasse des Oliviers.*
- ✓ *(Secteur Toulonnais) Marquage au sol d'un passage piétonnier au niveau de l'arrêt de bus « Terres Rouges » D46 sens montant vers le Col des Chênes. Accès aux PMR et sécurisation de l'arrêt bus.*
- ✓ *(Secteur Toulonnais et Valettois) Aménagements sécuritaires de la sortie du Chemin de « La Caladette ».*
- ✓ *(Secteur Valettois) Création d'un plateau traversant « Col des Chênes » afin de :*
  - *Sécuriser le passage piétonnier existant,*
  - *Diminuer la vitesse dans le rond-point.*
  - *Sécuriser les véhicules sortants, en contre-sens, du « Chemin du Revest à La Valette » sur la D46 Route des Favières.*

La Question N° 3 comporte trois volets sécuritaires :

Le premier volet sera la sécurité des piétons pour accéder à l'arrêt de bus « Terre Rouge » D46 Route des Favières.
Le deuxième volet porte sur l'aménagement global de la D46 Route des Favières, piste cyclable sens montant « 1200M » et l'interception de la D46 « Route des Favières » avec le chemin de la Caladette.

Le troisième volet consiste en une sécurisation du passage piéton « plateau traversant » pour accéder à l'arrêt bus « Les Favières », la boulangerie ainsi qu'à la sécurisation de la sortie des véhicules du « chemin du Revest à La Valette ».

Premier volet.

Sécurité des piétons sur la D46 « Route des Favières ». **(Le Département)**



Demande :

- ✓ Qu'en est-il du projet de la réalisation de trottoirs ?
- ✓ La piste cyclable sens montant (entre le rond-point Soldani et le Col des Chênes).
- ✓ L'aménagement de la sortie du Chemin de la Caladette.

Premier et deuxième volet :

Les Riverains Toulonnais de la Départementale 46 « Route des Favières » » Scolaires, Lycéens, Etudiants, Personnes Agées et PMR des Impasses « Des Oliviers », « Des Genets » et du Chemin « Du Coucou » sont contraints d'empiéter sur la chaussée pour prendre les bus N° 55, AB121 ou Scolaires TL09, VA01 aux arrêts « Terres Rouges » et/ou « UBA ».

Mme Jouve

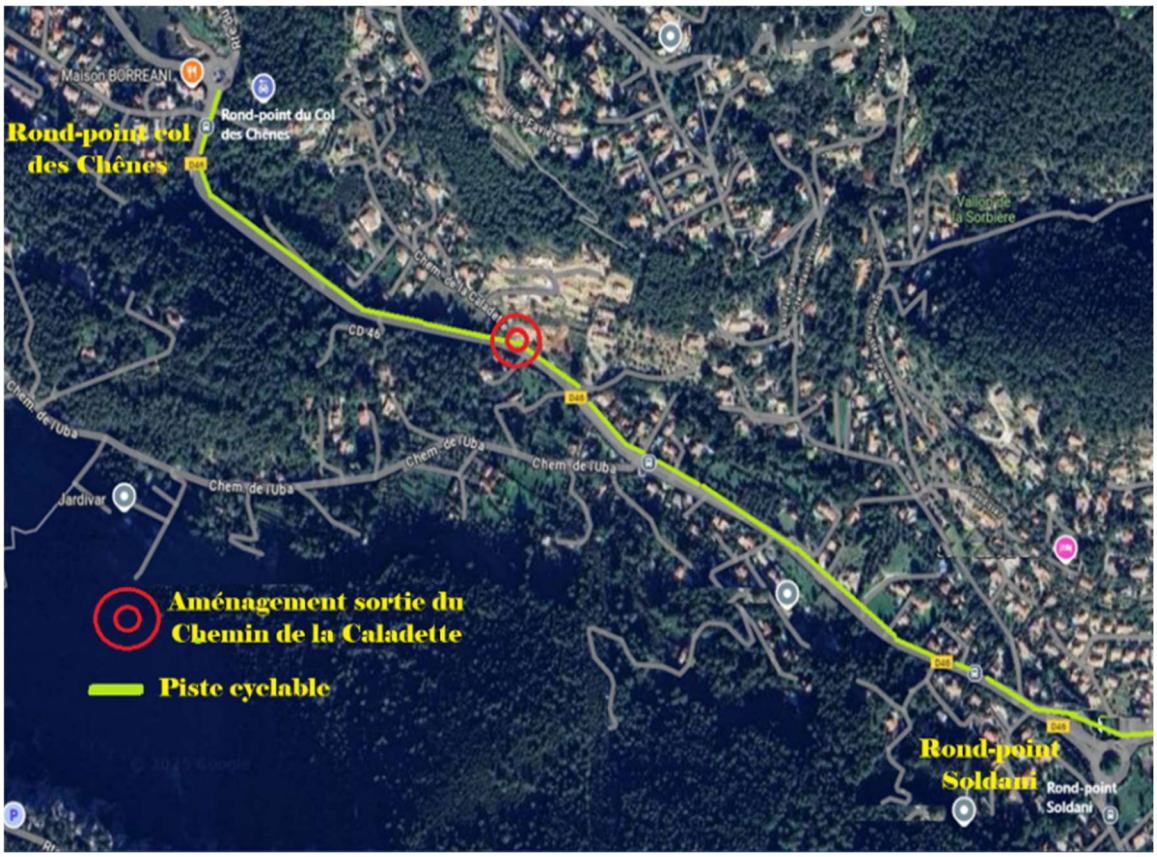
Malheureusement nous n'avons pas les Elus du Conseil Départemental, je vais simplement vous rapporter les réponses qui ont été faites par la Direction des Infrastructures et de la Mobilité.
Nous demandons des réponses et surtout des engagements politiques parce que les techniciens ne peuvent pas s'engager. Les décisions politiques pour autant, avec M. Thierry Leclerc nous ne lâcherons pas. La seule chose qu'on peut vous apporter c'est les réponses du Département ; ils sont actuellement en train d'étudier le projet de « pistes cyclable » et des « trottoirs » sur cette portion de D46 et la sécurisation de la jonction avec le chemin de la Caladette.
La gestion des eaux de ruissellement fait également partie intégrante de cette étude et ils reviendront vers nous une fois qu'ils auront avancées sur le projet.
Un comptage de la circulation qui a été réalisée un jeudi le 8h à 12h sur la RD46 Route des Favières 16 vélos dans le sens Tourris / La Valette, 11 vélos dans le sens La Valette / Tourris.
Le « Chemin de la Caladette » 81 véhicules entrés et sorties. Un ordre comptage réalisé un dimanche le 18 octobre 2026 de 9h à 12h, il y a eu 17 vélos dans le sens Tourris / La Valette, 42 vélos dans le sens La Valette / Tourris.
Le chemin de la Caladette, 39 véhicules entrés et sorties donc, pour le Département ces comptages sont relativement faibles pour les cyclistes et les automobilistes. Ils ne s'engagent pas dans « l'immédiat » dans des travaux assez lourds par rapport à ce comptage.
Suite à la demande auprès de mon collègue Elu à la « Mobilité Douce », M. Albert Tanguy précise qu'une sécurisation est toujours nécessaire quel que soit le nombre de vélos et cela peut favoriser l'utilisation de ce mode de déplacement. Nous sommes un petit peu coincé par rapport au Département pour autant, on va continuer à les solliciter pour faire une étude de faisabilité ou non.

Mr Leclerc

Sur ce point très précis, aujourd'hui il faut savoir que cette portion entre le rond-point du Col des Chênes et le rond-point Soldani, c'est de la responsabilité départementale. Aujourd'hui s'il n'y a pas de décisions politiques au côté du département il n'y aura pas de travaux réalisés.
Il y a vraiment une nécessité que le Département au niveau politique prenne en charge ces travaux sécuritaires.
On dit « on ne lâche pas » mais « on ne va pas lâcher » effectivement pour aller du rond-point « du Col des Chênes » au rond-point « Soldani » et ensuite on se dirige sur le rond-point « Beltrame » qu'on appelle aussi le rond-point « Baudouvin » et dans la continuité nous arrivons au rond-point « Nonay » qui n'est pas loin de la phase « Sud-Rougier ».
Ce rond-point « Nonay » qui est très dangereux petits, il y a une nécessité. Côté La Valette j'ai porté un message au Département. Un courrier adressé au Département disant qu'il y a une nécessité d'effectuer la jonction de la piste cyclable de rond-point « Nonay » jusqu'au rond-point du « Col des Chênes ». Il faut qu'il y ait une continuité de service dans la mobilité douce et donc il faut que les demandes soient cohérentes. Aujourd'hui malheureusement on pouvait espérer que le projet avance au département. Nous avons deux Elus départementaux de La Valette « vice-président » et de Toulon « Conseillère ». Nous allons suivre le dossier, nous allons continuer sur la logique de mener des études, de trouver des solutions cohérentes

Le Président

Concernant le comptage, venez le dimanche, vous constaterez qu'il y a plusieurs groupes sportifs de cyclistes qui ne sont pas que de Toulon ou de la Valette. Concernant le comptage des véhicules « non effectué par le Département », très important pour le flux routier « Route des Favières ». Il faut prendre en compte ce comptage, pour info la « Someca » de la carrière de Tourris, lors de l'aménagement du port de Monaco ont fait effectuer un relevé de flux des véhicules sur cette D46. En septembre 2016 le jour, un flux de 13900 véhicules dont 550 poids lourds. Chaque année on déplore des accidents « piétons, véhicules » graves voire très graves. Les Résidents qui sortent du chemin de la Caladette sont en danger, virage pris avec des vitesses élevées et des dépassements interdits.
Personnellement, j'ai été doublé sur la ligne blanche par un « camion » dans ce virage.
La sécurité routière et des Personnes est mises en avant, il y a urgence.



Troisième volet

Création d'un plateau traversant « Col des Chênes ». (Le Département)



Demande :

- ✓ Création d'un plateau traversant en sortie du rond-point du col des chênes afin de :
    - o Diminuer la grande vitesse des véhicules en sortie du rond-point descendants vers La Valette.
    - o Sécuriser le passage piétonnier existant (Arrêt de bus et accès à la boulangerie).
    - o Sécuriser les véhicules sortants du « Chemin du Revest à La Valette » et se dirigeants vers la D46 Route de Dardennes ou la D446 Route du Fort Coudon.

Le Président

Le passage piéton concerné répond à plusieurs besoins de déplacements il permet :

- ✓ Aux usagers des transports en commun de rejoindre, le lotissement « La Cerisaie » situé en contrebas ainsi que les habitations sises sur le chemin du Revest à La Valette.
- ✓ Aux piétons et promeneurs d'accéder au commerce local et au chemin du Revest à La Valette.

Cette traversée présente un enjeu de sécurité particulier compte tenu des vitesses élevées de circulation en sortie du virage, des véhicules venant de la Route de Dardennes. La vitesse d'entrée au rond-point est limitée à 50 Km/h, mais pas respectée.

Devant ce constat « d'insécurité élevé », le CIL des Favières souhaite proposer l'étude de la mise en place d'un « plateau traversant » au droit du passage piéton, situé en sortie du rond-point du Col des chênes vers La Valette-Du-Var, côté droit de la D46 afin de :

- ✓ Renforcer la sécurité des passagers descendants du bus et rejoignant leurs habitations par ce passage piétonnier.
- ✓ Assurer la sécurité des piétons et promeneurs se rendant à la Boulangerie.
- ✓ Mettre en sécurité les véhicules sortant du « Chemin du Revest à La Valette » et s'engageant en contre-sens en direction de la D46 « Route de Dardennes » ou la D446 « Route du Fort Coudon ». (Visibilité rendue très difficile à cause de la vitesse élevée des véhicules en sortie du virage).
- ✓ Contraindre les automobilistes venant de la Route de Dardennes à ralentir.

Mesure complémentaire
Afin de sécuriser totalement cette portion de la D46, il faut impérativement diminuer la vitesse d'entrée des véhicules venant de la D46 Route de Dardennes. Vitesse imposée en entrée du rond-point « 30 Km/h ».

Si nous n'avons pas de « réponse positive » de nos deux Elus Départementaux concernant ces demandes sécuritaires importantes, le CIL des Favières adressera un courrier à M. Le Président du Département afin de l'informer de la dangerosité de ce passage piéton ainsi que de la sortie des véhicules du « Chemin du Revest / La Valette ».

Un Habitant

J'habite à 500m du rond-point du Col des Chênes et je constate que les poids-lourds roulent à 80 à 90 Km/h et pas à 70 Km/h. Il serait judicieux, avant que des accidents arrivent, il faudrait mettre des ralentisseurs. Peut-on faire quelque chose avant qu'il y ait des accidents graves.

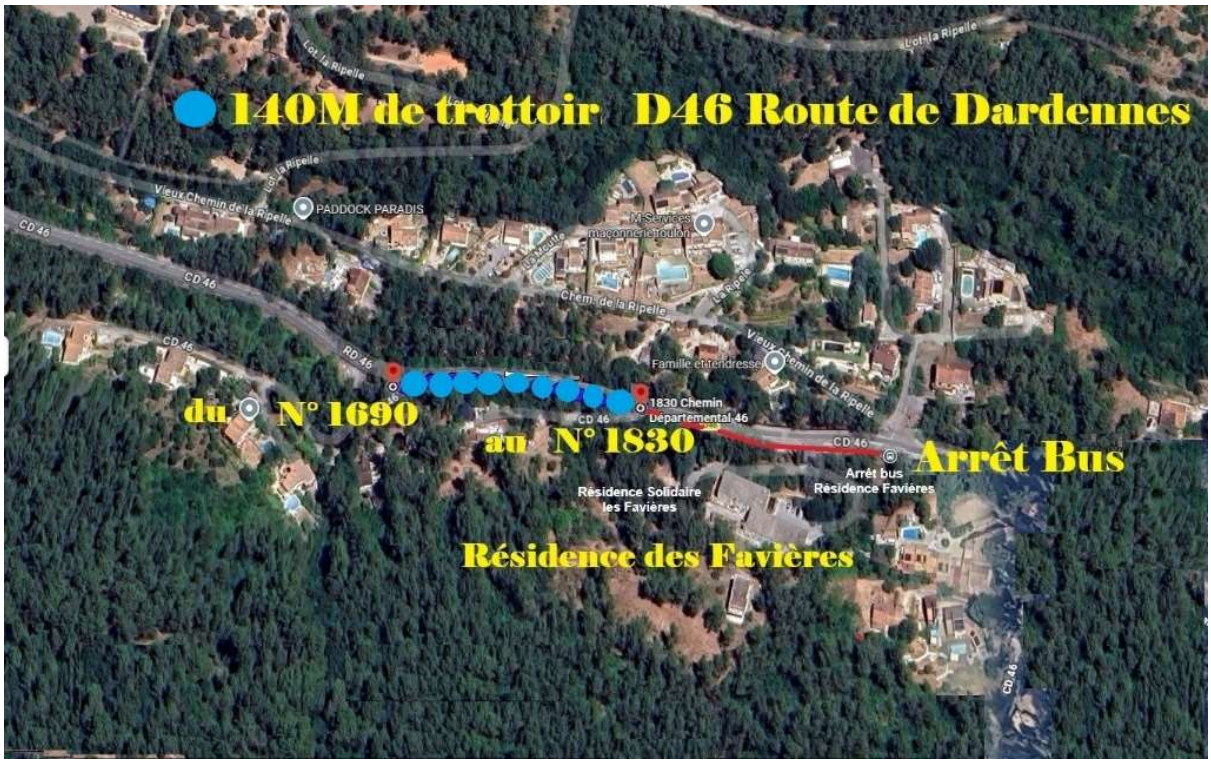
Mr Broccho

Pour le plateau traversant, je vais contacter le Département pour voir le financement et la faisabilité.

Le Président

QUESTION 4 : *Création d'un trottoir sur « 140 Mètres »* . (Compétence Départementale, secteur Toulonnais).

Adresse	OBJET
RD 46 ROUTE DE DARDENNES	Demande la création d'un trottoir entre le n° 1690 et le n°1830.



- ✓ Les piétons du N° 1690 sont obligés, d'emprunter en toute insécurité les bas-côtés non stabilisés et non protégés du flux routier, afin d'atteindre l'arrêt de bus « Résidence Favières ».
- ✓ Les vitesses excessives, le non-respect des interdictions de doubler, augmentent l'insécurité de la Départementale 46 « Route de Dardennes », sachant qu'il y a des accidents quasiment tous les mois. (Mortel en 2025).

L'insécurité des Personnes est mise en avant.

Demande :

- ✓ Qu'en est-il du projet de la réalisation de trottoirs ?

Mr Broccho

Cette portion se situe entre deux maisons, Toulon a regardé la faisabilité mais c'est compliqué. Il Ya du pluvial qui passe et il faudrait buser, renforcer la bute et après faire un trottoir. Le trottoir fait 140M et on arrive à un coût de 200.000 Euros. On est en train de réfléchir pour éventuellement mettre un arrêt de bus à cet endroit-là.

Le Président

Les questions inscrites au cahier des demandes de travaux, concernant la ville de Toulon, ont été traitées. Avant que nous passions aux demandes spécifiques Valettoises, si vous avez des questions diverses concernant la ville de Toulon, veuillez prendre la parole.

Une Résidente

J'habite en face du comptoir du matériel de la Route de Dardennes coté La Valette. Tous les jours je vois des enfants et des gens passer à pied sur la route. Une personne s'est tuée à 140 km/h devant ma maison il y a deux ans. J'ai un jeune homme qui a atterri dans mon terrain avec sa Twingo. Une Volkswagen Golf, en face de la maison, s'est retrouvée sur le toit, le tout est lié à l'excès de vitesse sur cette D46 Route de Dardennes.
Le matin je sors de chez moi, je prie tous les dieux du monde pour pas me faire couper en deux, le soir je rentre chez moi idem. J'estime qu'à un moment il faut qu'on puisse tous au même pied d'égalité, qu'on soit au centre-ville ou qu'on soit en zone semi-rurale. J'ai l'impression qu'on n'est ni à La Valette ni à Toulon. Quand on a besoin, il n'y a rien qui se passe, donc j'aimerais qu'on puisse trouver une solution pour tout le monde Toulonnais ou Valettois. C'est hyper dangereux la nuit il n'y a pas d'éclairage public donc au bout d'un moment ça devient compliqué, j'espère que TPM ou la ville pourra l'entendre et faire le nécessaire pour qu'on puisse vivre en toute sécurité dans ce secteur traversé par la D46 Route de Dardennes.

Le Président

Il faut savoir que seul le Département a autorité sur les aménagements routiers de cette D46.

Information complémentaire.

FEUX DE FORÊTS suite à la réunion du 14-Oct-26 par l'ONF « Office National des Forêts », une initiative d'achats groupés est à l'étude.

Dans un premier temps cela concerne les secteurs Toulonnais.

- Le CIL de l'Uba Nord Faron élabore un projet d'achats groupés de « Moto Pompe » pour les propriétaires ayant une piscine. Le prix sera négocié à la baisse selon le nombre de demande d'achat. Le CIL des Favières est en partenariat sur ce projet.
- Si vous êtes intéressés par des infos sur ce projet pour 2027, faites le moi savoir par mail, Je vous tiendrai au courant de son évolution et du coût de la Moto Pompe.

- Concernant les Habitants des Secteurs Valettois concernés par les ONF, je vous avertirai, dans un deuxième temps.

Demandes concernant la ville de La Valette-Du-Var

- ✓ PISTE PEDESTRE D446 ROUTE DU FORT COUDON
  - ✓ *Création d'une piste pédestre du N° 1080 au N°1350.*

- ✓ Les QUARTIERS SAINT HONORAT / PAS DE LOUCHON / VALLON DE LA SORBIERE
  - ✓ *La remise en état du réseau pluvial.*
  - ✓ *Le curage des fossés.*
  - ✓ *La remise en état des chaussées.*
  - ✓ *L'accès des véhicules de « Secours Incendie ».*

- ✓ ROND-POINT DU « CIMETIERE DES ARGERIES »
  - ✓ *Mise en place de caméras de « vidéo surveillance ».*

- ✓ ECOULEMENT DES EAUX PLUVIALES « ROUTE DE TOURRIS ».
  - ✓ Curage du fossé et aménagement de la traversée de route vers le N°1977.

- ✓ ROND-POINT AU 1-7 ROUTE DU FORT COUDON
  - ✓ *Mise en place de caméras de « vidéo surveillance ».*

- ✓ ROUTE DE TOURRIS
  - ✓ *Remise en état du revêtement de la chaussée.*

- ✓ REMISE EN ETAT DU « CHEMIN DE LA VIEILLE VALETTE »
  - ✓ *Aménagement sécuritaire des escaliers.*

Le Président

QUESTION 5 : Sécurité des randonneurs « Départementale 446 » (Compétence Départementale, secteur Valettois).



Le nombre de randonneurs et de joggeurs étant en constante augmentation sur cette portion de la D446, la création d'une piste pédestre de 200m côté gauche de la chaussée, à partir du N° 1080 jusqu'au N° 1350 est à créer afin d'assurer la sécurité des Personnes.

Demande :

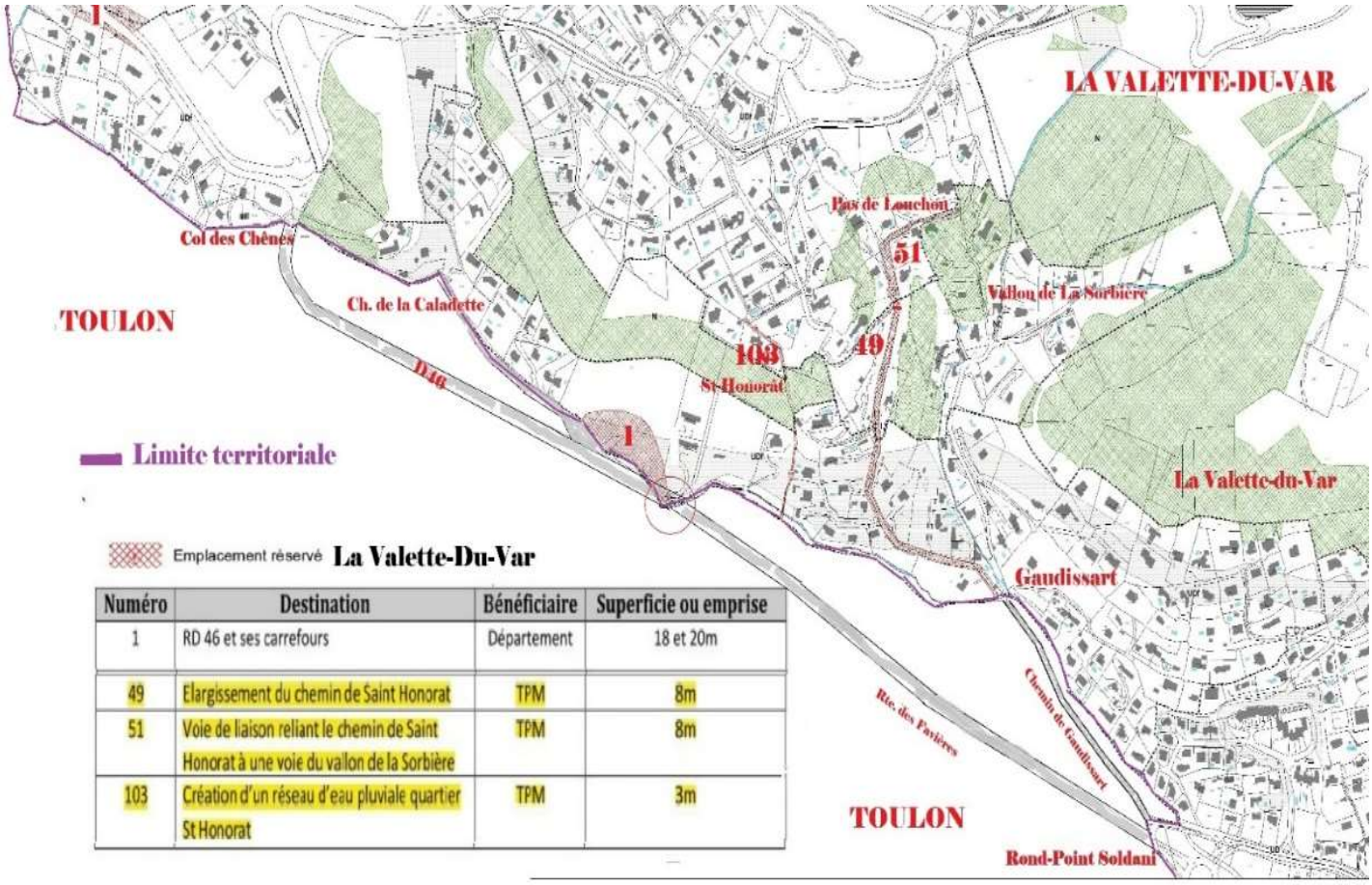
- ✓ *Création d'une piste pédestre sécurisée en revêtement stabilisé non bitumeux avec bordures de protection bétonnées.*

Il faut savoir que seul le Département a autorité sur les aménagements routiers de cette portion de la D446.

Le Président

QUESTION 6 : SAINT HONORAT / PAS DE LOUCHON / VALLON DE LA SORBIERE

Adresses	OBJET
QUARTIER SAINT HONORAT / QUARTIER PAS DE LOUCHON / QUARTIER VALLON DE LA SORBIERE	Le CIL demande : ✓ La remise en état du réseau pluvial. ✓ Le curage des fossés. ✓ La remise en état des chaussées.



Numéro	Destination	Bénéficiaire	Superficie ou emprise
1	RD 46 et ses carrefours	Département	18 et 20m
49	Elargissement du chemin de Saint Honorat	TPM	8m
51	Voie de liaison reliant le chemin de Saint Honorat à une voie du vallon de la Sorbière	TPM	8m
103	Création d'un réseau d'eau pluviale quartier St Honorat	TPM	3m

Demandes :

- ✓ La remise en état du réseau pluvial.
- ✓ La remise en état des chaussées de ces quartiers.
  - *St Honorât, Le Pas de Louchon, Vallon de La Sorbière*

L'accès routier des véhicules de « secours incendie », pour intervenir dans ces quartiers, est-il conforme voire possible ?

Vous l'avez évoqué précédemment la remise en état du fluvial, la remise en état des chaussées du Pas de Louchon et Vallon de la Sorbière.

Mr Leclerc

Nous avons un souci, c'est l'accès des véhicules de secours. Une précision, l'année, quand on va vers le foyer sur la gauche du Chemin de Gaudissart, il va y avoir une bande latérale gauche qui va être refaite d'ici la fin de l'année.
Concernant la partie valettoise sur le chemin St Honorât, Vallon de la Sorbière et surtout côté Pas de Louchon et Sorbière il y a actuellement un revêtement qui est complètement dégradé. Il faut savoir qu'à La Valette on a voulu mettre en place un programme voirie pour faire les travaux. On a besoin d'objectiver toutes les demandes et donc on a fait une cartographie de la situation de la voirie sur toute La commune. Ce Secteur fait partie effectivement des quartiers qui sont très dégradés, donc il va y avoir une première phase, potentiellement d'ici la fin de l'année. On va essayer de le faire budgétiser. On regarde ça de près, on regarde avec les budgets pour passer une réparation en 2028, on engagera des choses beaucoup plus conséquentes.
Dans un premier temps pour les habitants de Gaudissart il y a quand même beaucoup de dégradations de la chaussée donc on va essayer de participer pour la partie qui est en commun afin de canaliser l'eau pluviale. Ça fait effectivement, des années que ce sujet existe, en réalité cela obligera d'ouvrir la voie de partout. Il faudrait retuber du haut du quartier et jusqu'à la sortie en bas, aujourd'hui ça nous fait des millions d'euros, ce qui est envisager c'est déjà de voir un petit peu ce que ce qui va se passer en gérant le quartier dont on a parlé tout à l'heure avec la ville de Toulon.

Une Résidente

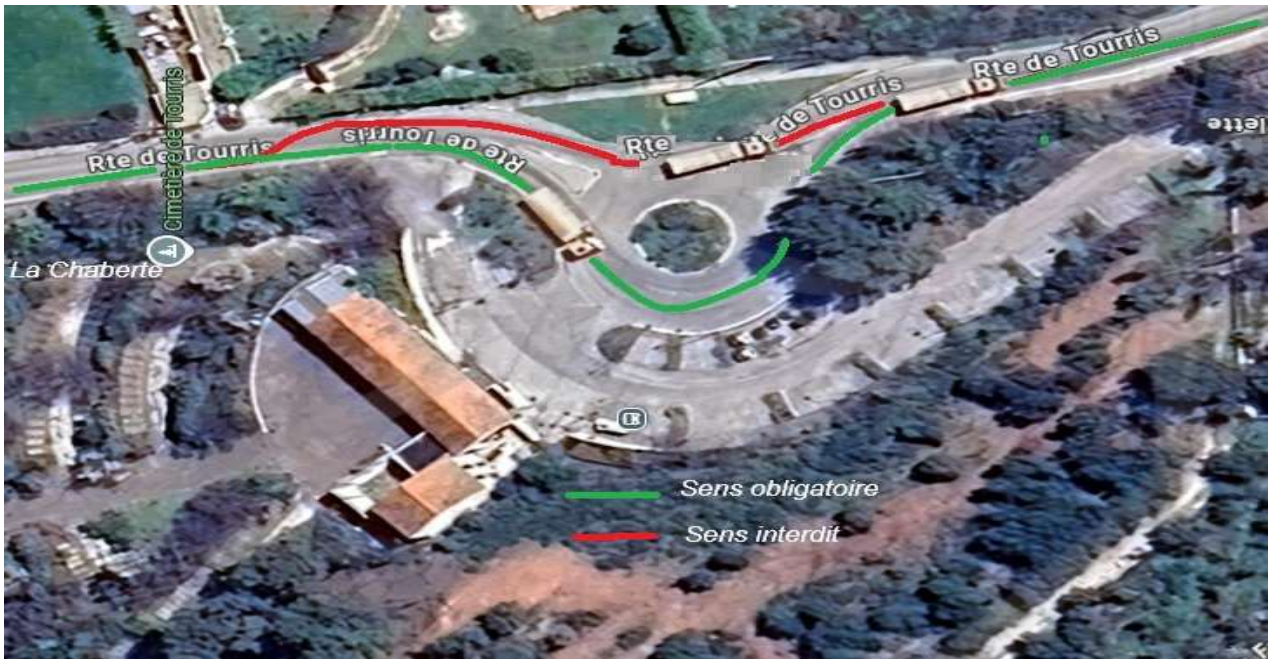
Vous n'avez pas peur qu'à force de toujours reporter le problème, la vallée va être encore plus inondée

Mr Leclerc

C'est une très bonne question, on a tous vécu il y a deux jours cet événement pluvieux qui a eu lieu le 21 octobre 2026. Enormément de résidents ont été inondées, avec Monsieur le Maire d'ailleurs veuillez bien l'excuser il est retenu pour préparer ce weekend, au niveau sécurité avec la Préfecture.
Le soir de mardi il était sur le terrain, il était même dans l'eau. Le lendemain on était auprès des sinistrés.
Il y a une chose qui est importante c'est la création de l'autoroute qui ne nous arrange pas dans la gestion de l'évacuation des eaux pluviales.
L'autoroute a créé en fait un barrage naturel et un obstacle qui fait de la rétention d'eau, donc du coup tous les quartiers qui sont au-dessus, malgré tous les travaux qui ont été fait aujourd'hui, l'eau avant de s'évacuer naturellement, elle est renvoyée dans le pluvial or le pluvial n'est pas dimensionné correctement.
En 2019 le CIL de la libération a demandé à Vinci s'il est prévu au moment des travaux d'augmenter la taille du réseau pour évacuer le pluvial du nord vers le sud. Vinci a répondu : il n'y a rien de prévu et la Mairie n'a pas pris en compte ce besoin-là. Donc aujourd'hui en fait on hérite de décisions non prises, ça c'est le passé, que fait-on aujourd'hui.
Dans les prochains jours on provoque une réunion avec le directeur de la société régionale, il va mener les travaux qui vont permettre de diminuer la charge. La réunion n'a pas encore été faite mais il s'est engagé à faire tous les travaux qu'on lui demande et pourquoi pas créer en fait des trous dans les parois anti-bruit pour permettre à l'eau de s'évacuer.
Aujourd'hui la solution qui serait de réaugmenter les tuyaux c'est des millions d'euros en fait des dizaines de millions d'euros, créer des bassins de rétention, un bassin de rétention digne de ce nom c'est aussi des millions d'euros, donc il y a des choses qui ont été faites mais ce n'est pas suffisant, la meilleure option que l'on ait aujourd'hui c'est de retravailler sur l'obstacle créé par les murs anti-bruit de l'autoroute.

Le Président

QUESTION 7 : Surveillance et aménagements du rond-point du « Cimetière des Argériès »



Ce lieu de collecte d'ordures ménagères et de tri sélectif est « une poubelle à ciel ouvert ». Certaines personnes font preuve d'incivisme persistant.
Certains véhicules légers et poids-lourds prennent le rond-point en contre-sens.

Demandes :

- ✓ *Mise en place de caméras de « vidéo surveillance ».*
- ✓ *Mise en service du cimetière des « Argériès »*
- ✓ *Travaux de renforcement de la « sécurité routière » et d'aménagement des ilots du rond-point.*

Mr Leclerc

Pour le cimetière, aujourd'hui, c'est monsieur Bruno Sudan qui est l'Elu en charge des cimetières. Il s'occupe du dossier avec les services de la métropole. Aujourd'hui, on travaille à la mise en service du cimetière, prévue en 2027. Nous prenons du retard, les sangliers s'introduisent et viennent défaire le travail effectué et là malheureusement cette semaine c'est l'inondation. Donc on a aujourd'hui beaucoup de travaux qui ont été réalisés au niveau « paysagiste » qui sont à reprendre. Nous avons toujours l'intention de réouvrir le cimetière en 2027.
Concernant les ordures et les dépôts sauvages, on va se doter de système de caméra de détection de dépôts sauvages. Ce sont des dispositifs qui ont un certain coût. On va financer très rapidement un certain nombre. Des dispositifs seront nomades ils vont être installées à un endroit pour détecter les dépôts sauvages.
Comment ça fonctionne ? Un véhicule qui s'arrête pour déposer des déchets sauvages, le système va venir détecter la plaque minéralogique et on va pouvoir donc remonter aux propriétaires de la voiture ou alors si ce sont des personnes, nous n'avons pas le droit de faire de l'identification par la caméra, par contre on ne va pas s'interdire d'aller voir les personnes qu'on reconnaît pour leur dire d'arrêter ces incivilités.
Un certain nombre de caméra de vidéoprotection vont être expérimentées à La Valette. Ça va être étendu, l'année prochaine avec un autre nombre de caméras sur La Valette. Côté Métropole, la Présidente est favorable à ce que l'on soit un terrain expérimental.
Il y a plus de 250 collectivités, en France, qui sont dotées avec de très bons retours. Aujourd'hui les dépôts sauvages sont la première cause d'incivilité de nos massifs, donc on essaiera d'aller toucher au portefeuille.
Par rapport à ce à ce rond-point, je ne peux pas m'engager à dire qu'il sera doté de cette caméra dans un temps prochain.

Le Président

QUESTION 8 : Ecoulement des Eaux Pluviales « Route de Tourris »

Au niveau du N° 1974 (Centre Aéré Jean Gravant), la canalisation souterraine des « Eaux Pluviales » est à remettre en état, elle occasionne des débordements sur la Route de Tourris) ainsi que dans la propriété privée sis au N° 1977.

Demandes :

- ✓ *Réaménagement du fossé et du regard de collecte des eaux pluviales ainsi que la traversée souterraine de la Route de Tourris, via la propriété privée située en contre bas.*
- ✓ *Réaménagement de l'écoulement et de la sortie des eaux pluviales de la propriété privée sis au N°1977.*
- ✓ *Raccordement au collecteur existant sur le Chemin communal au N°1977. (Accord des Frères de Plymouth).*



L'antenne de la métropole valettoise a entrepris des travaux de curage du fossé, qui est en contrebas de la Route. L'écoulement des Eaux pluviales a été amélioré. Au niveau du futur cimetière, des problèmes d'évacuation d'eau se font sentir.
Il est à noter que les « Frères de Plymouth » sont d'accord pour le raccordement des écoulements d'eaux directement dans leur collecteur sis au 1977 route de Tourris.

Mme Boisseranc

Ce n'est pas possible, le schéma a montré et quand bien même on installerait une canalisation plus importante, qui n'est pas possible puisque on avait regardé avec l'altimétrie du regard dans lequel vous proposez le raccordement, il est vraiment très haut et on a une toute petite canalisation.
La récupération des eaux dans la propriété privée, l'eau arrive dans cette propriété parce que depuis la chaussée il y a une descendre donc vous pouvez créer un petit obstacle sur la chaussée ce qui éviterait que cette propriété soit inondée et ensuite il nous faut comme le chemin de Gaudissart un relevé topographique et des ingénieurs hydrauliques qui y réfléchissent.

Le Président

QUESTION 9 : Surveillance et aménagement du rond-point au 1-7 Route du Fort Coudon

- ✓ Les dépôts sauvages sur les pentes du Coudon, classé « Natura 2000 » sont toujours d'actualités. Malgré l'élan de solidarité « Opération Coudon Propre », la présence de gravats et de détritus en tous genres, dont des « Déchets Amiantés » sont toujours déposés.
- ✓ Dans l'ilot central du rond-point, la plateforme qui supporte le container des ordures ménagères et les tris sélectifs est difficile d'accès.
- ✓ Merci à la municipalité Valettoise et à son Service Métropolitain pour la mise en place des barrières de sécurité.

Surveillance et aménagement du rond-point au 1-7
Route du Fort Coudon (Compétences : Départementales et Valettoises)



15

Demandes :

- *Réaménagement de l'accessibilité aux « Tris Sélectifs et Container d'Ordures Ménagères ».*
- *Qu'en est-il du projet de la mise en place d'une caméra de « vidéo surveillance » au carrefour de la Route du Fort Coudon ?*

Les dépôts sauvages, souvent amiantés, sont toujours d'actualité. Si les mesures nouvelles, que l'on nous a fait part, sont prises pour notre secteur c'est un plus pour la sauvegarde de la Nature du Mont Coudon classé Natura 2000.

Sur l'îlot central du rond-point la plateforme qui supporte le container des ordures ménagères et des tris sélectifs sont difficiles d'accès (plateforme en pente et non stabilisée). Il y a eu de nombreux accidents, on a même des quads qui sont passées par-dessus. Les véhicules manquent le virage et s'encastrent dans ces containers. Le Cil des Favières remercie la municipalité valettoise pour la mise en place des barrières de sécurité.

Mme Boisseranc

Je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas de simples barrières en bois, elles sont renforcées et sont capables de retenir un poids lourd.

Le Président

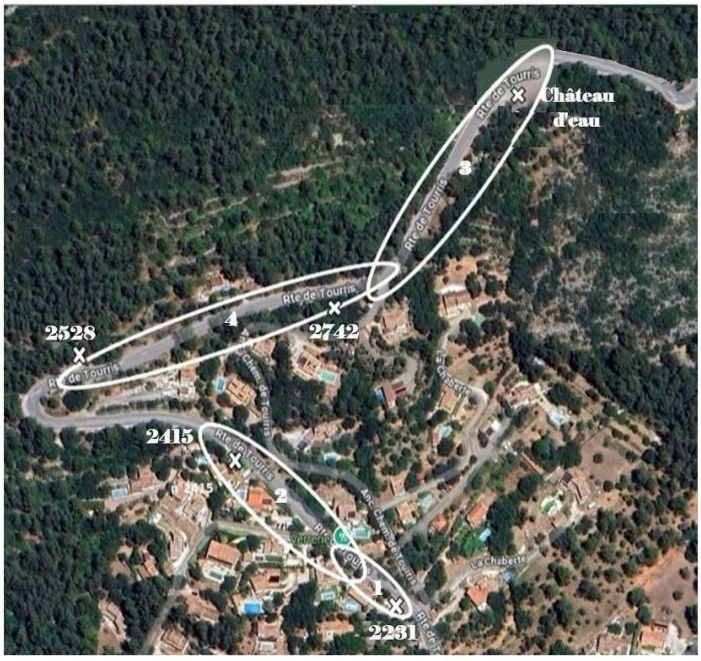
QUESTION 10 : Dégradation du revêtement bitumeux de la Route de Tourris

Constat a été fait par les Riverains et la Marine Nationale, qu'une grande partie du bitume de la Route de Tourris c'est fortement dégradé (fissures, nids de poules). Zones 1-2-3-4
Les derniers travaux de remise en état « Partiels » du revêtement de la chaussée ont été exécutés en 2022.

Demandes :

- ✓ *Remise en état de la Route de Tourris.*
- ✓ *Remise en état de la Route de Tourris en partenariat avec les transporteurs de matériaux à fort tonnage (Poids-Lourds de la carrière « Soméca », de la « Sotem » du groupe Garassin).*
- ✓ *Qu'en est-il du projet de création d'un « protocole d'accord » d'entretien de la Route de Tourris avec la Soméca ?*

Dégradation du revêtement bitumeux
de la Route de Tourris











La Route de Tourris est fortement dégradée. Il y a des fissures, des nids de poules et des trous en formation. Un gros de poules a été réparé, il n'y a pas longtemps, par l'intermédiaire de « allô monsieur le Maire ». Ce service fonctionne bien, c'est que du positif.

Des dégradations du revêtement sont constatées du château d'eau au N° 2231, on commence à en avoir au niveau de la centrale électrique. Chaque année ça se dégrade et de plus, aucune réparation n'a été faite depuis 2024. La Marine Nationale « pyrotechnie » a fait remonter des constats de dégradations importants de la route.

Une Résidente, un Résident

L'ancien Chemin de Tourris qui a été goudronnée, maintenant tout le monde passe par notre chemin et un jour il va y avoir un accident. Les camions passent par là pour dépasser les autres camions empruntant la route de Tourris. Le matin, je descends à 6h c'est chaud.
Avec les Voisins nous voudrions interdire l'accès à ce chemin aux véhicules et motos. Nous ne savons pas si ce chemin est privé en son extrémité haute. Si c'est le cas il faudrait installer une barrière.

Mr Leclerc

Je découvre un problème qui a été portée à la Commission Police sécurité, je vous invite à faire un mail à la police municipale en expliquant votre souci de circulation et de vitesses excessives. M. Pascal Bourrée va voir si ce chemin est privé ou non.

Le Président

Pour information : (Après des recherches effectuées en Mairie, le lendemain de la Rencontre Publique, l'Adjoint à l'urbanisme m'a confirmé que « l'Ancien Chemin de Tourris » n'est pas privé mais de compétence Métropolitaine).
Il faut trouver une solution afin d'empêcher les véhicules, les motos et surtout les poids-lourds d'emprunter ce chemin, tout en laissant la circulation libre aux vélos et piétons.

Mr Leclerc

Concernant le protocole d'accord avec la société « Soméca » de la carrière de Tourris, il y a des discussions en cours. C'est un dossier directement traité par Monsieur Le Maire Monsieur. On cherche un accord sur le montant de la somme annuelle allouée pour l'entretien de la Route de Tourris.

Un Résident

Lors de l'agrandissement de l'autoroute, par Vinci, une usine de bitume se trouvait à Tourris. Le transport se faisait par des poids-lourds à fort tonnage. Pourquoi aucune indemnité leur a été demandée.

Le Président

La question de l'implantation de l'usine à bitume a été posée effectivement au niveau du préfet par un courrier conjoint de M. le Maire du Revest et M. le Maire de La Valette. La réponse de la Préfecture a été très claire : « Utilité Publique ».

Concernant le projet d'un protocole d'accord sur l'entretien de la Route de Tourris, sur le secteur de Tourris il y a une société la « Sotem » du groupe « Garassin » qui fait du transport de matériaux avec des poids-lourds de forts tonnages.
Cette société sera t'elle concernée, dans le futur, par un « protocole d'accord » ?

Le Président

QUESTION 11 : Chemin de La vieille Valette Quartier La Chaberte

(Accès à la maison Familiale des Chabertes et dans sa continuité au cimetière des Argériès).



Dans la continuité de la Voie Communale « St Honorât – Ciambellotti », donnant l'accès au « chemin de la Vieille Valette » face au N° 1080 D446 Route du Fort Coudon par des escaliers, est obstruée par de la végétation et démoli par les sangliers.
Ce parcours est devenu difficilement praticable et présente un danger de chute pour les piétons et les randonneurs voulant accéder à La Maison Familiale « Des Chabertes », au cimetière « Des Argériès » et aux habitations du quartier de « La Chaberte ».

Demandes :

- ✓ Aménagement sécuritaire des escaliers partant du passage piétonnier sur la D446 au N° 1080 jusqu'au N° 1422 « Chemin de la vieille Valette »
- ✓ Nettoyage de la végétation et réfection des escaliers. (Résistants aux sangliers).

Mr Leclerc

Il y a une partie faite avec des escaliers en béton et des marches en pierre. On constate que les sangliers ont détériorés les marches en pierre. A l'Antenne Valettoise de la Métropole nous avons un spécialiste de la pierre qui pourrait dans les prochains mois refaire ce cheminement.

Le Président

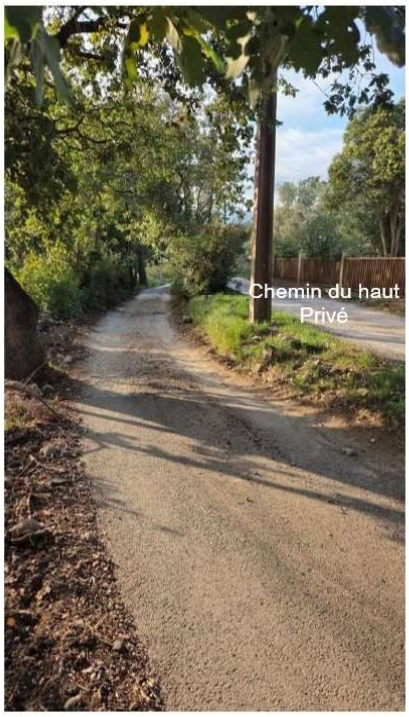
Les Sangliers détruisent tous ce qui est bâti avec des pierres, on ne peut plus mettre des traverses de chemin de fer, donc la solution serait de faire ces escaliers en béton.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Président

- ✓ **Remise en état du chemin communal au N° 1977 Route de Tourris.**

Remise en état du chemin communal au N°1977 Route de Tourris en face du centre aéré







Concernant le chemin communal sis au N°1977 Route de Tourris, voie du haut est privée et la voie du bas est communale, son revêtement est fait de divers couches de matériaux (béton, goudron, terre). La voie communale se dégrade de plus en plus. Sa largeur n'est pas réglementaire pour le passage des camions incendie.
A gauche, en bordure du chemin, se trouve un mur de restanque en pierre dont l'état nécessiterait une consolidation.
A droite, en bordure du chemin, l'accotement n'est pas stabilisé et comporte un caniveau dangereux à la circulation.

La voie du haut étant privée, une tentative de remise en état des deux voies a été soumises aux propriétaires ayant le droit de passage. M. Serge Pellegris, qui était le responsable de l'Antenne Valettoise de la Métropole, avait évoqué la possibilité de refaire le chemin dans sa totalité avec une aire de retournement en fin du chemin communal.

Seulement un propriétaire bloque depuis plusieurs années la réalisation du projet et refuse toutes propositions même la remise en état du chemin privé.

Le Président

- ✓ **Fermeture le soir de la Route du Fort Coudon en période d'été.**

- **L'arrêté municipal sera-t-il reporté en 2027 ?**
  - **Revoir l'affichage et la visibilité de l'arrêté.**

La Route du Fort Coudon a été, par arrêté Municipal N° 2026 AR PM T 271, fermée à la circulation de 19h à 7h du matin pour la période du 20 juillet au 06 septembre 2026.
Seul, sont autorisés à circuler, les propriétaires dont l'accès à leurs habitations est situé en amont des barrières de sécurité (20 à 30 M).
D'autres autorisations de passage spécifiques sont stipulées dans l'arrêté.



Les conditions d'accès au Mont Coudon en période estivales vont-elles être reportées pour 2027 ?

Un Résident

Nous demandons la possibilité que la barrière de sécurité soit déplacée et mise en amont de notre voie d'accès à nos habitations.
Au niveau du premier virage, il serait possible de mettre la barrière car une aire de retournement est présente.

Mr Leclerc

Concernant le décalage de la barrière de sécurité, je comprends tout à fait la logique de la demande et on va regarder la possibilité de déplacer la barrière. Techniquement ça ne doit pas nous poser grand problème donc on va regarder la demande.
Normalement, l'arrêté municipal devrait être reconduit.

Le Président

Le CIL remercie l'équipe municipale et particulièrement M. le Maire d'avoir décidé la fermeture de l'accès au Mont Coudon dans des horaires définis.
Le Coudon est agressé de toute part en période estivale. Certains restent dormir, la nuit, en camping-car, d'autres font des barbecues. Sans parler des trafics illicites et des dépôts sauvages en tous genres.
En juillet on a vue des feux d'artifices tirés du Coudon, c'est catastrophique.
Le Mont Faron est exposé aux mêmes problèmes d'incivisme.
Protégeons nos « Monts » des Feux de Forêts et de ces Incivilités persistantes.

Le Président

✓ **Rond-point du col des chênes**

- Le panneau routier comportant l'arrêté municipal sur la circulation des poids-lourds (horaires de début et fin de roulage) n'a pas été remis en place lors de la modification du rond-point.

    - Positionnement au début de la piste cyclable de la D446 Route du Fort Coudon.

Ce panneau a disparu lors de la réalisation du rond-point du Col des Chênes.
C'était un panneau réglementaire signalant l'arrêté municipal N° 2016 P 180 du 11 juillet 2016.
Il stipulait le transit des véhicules supérieurs à 38 tonnes dans un créneau horaire défini (6H00 à 17H00).

Mr Leclerc

Sur ce volet sécurité, c'est intéressant que vous sachiez que les contrôles des poids lourds sont menés régulièrement.
Des campagnes de peser des poids lourds sont faites régulièrement, t pour la dernière intervention, la semaine dernière en son début, il a été arrêté grand certain nombre de poids lourds afin de contrôler leur chargement.
Nous avons eu des véhicules en surcharge à plus de 500 kg et des conducteurs sous l'emprise de stupéfiants.

Le Président

Merci à toutes et tous, merci aux Élus et Intervenants de la Métropole et des Municipalités de Toulon et La Valette-Du-Var.
Mesdames et Messieurs les Résidents de notre Secteur, si vous avez des questions, des suggestions n'hésitez pas, un mail, un appel téléphonique, le CIL est à votre écoute.

Je déclare la Rencontre Publique 2026 clôturée.

Début : 20H05

Le Président du CIL des Favières
Robert GAVIN

C.I.L. INTERCOMMUNAL DES FAVIERES
TOULON
LA VALETTE
LE REVEST

Comité d'Intérêt Local Intercommunal
Des Favières & Lieux-Dits Environnants :
Site web Cil : https:\\cilfavieres.fr\

Le président :
Tél : 06-47-66-50-43
Courriel : president@cilfavieres.fr